

## REGLEMENT JEU CONCOURS VACANCES CLUB

*(Avec un relais FACEBOOK)*

### PREAMBULE

La SAS HUMANGI., ci-après « HUMANGI », dont le siège social est situé 55 bis rue Édouard Vaillant, 92300 Levallois Perret et immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 839 315 058, organise un jeu en ligne, pour son site [www.vacancesclub.fr](http://www.vacancesclub.fr)

Les jeux organisés sur la page Facebook® Vacances Club sont gratuits et sans obligation d'achat. En prenant part aux différents jeux via la page Facebook® de l'enseigne Vacances Club, les participants pourront accéder au tirage au sort permettant à l'un d'entre eux de gagner un lot, dont la nature est indiquée au sein de chaque publication de jeu concours concernée. Les jeux sont accessibles sur la plateforme de jeu Facebook® de Vacances Club à l'adresse suivante : <https://www.facebook.com/vacancesclub.fr/> (ci-après la « Plateforme »).

Il est précisé que le Jeu Concours est développé et géré par HUMANGI à l'exclusion de tout parrainage ou intervention de la société Facebook®, n'assurant que l'hébergement du Jeu Concours au sein de sa Plateforme.

Le présent document est le règlement du Jeu Concours, ci-après dénommé le « Règlement ». Il peut être complété et/ou modifié à tout moment pendant la durée du Jeu, par toute clause complémentaire qui entrera en vigueur du seul fait de sa publication en ligne par HUMANGI.

Toute personne est réputée avoir lu, compris et accepté, sans réserve, le Règlement dans son intégralité, et notamment l'article relatif aux données personnelles dès lors qu'elle accède et s'inscrit au Jeu.

L'ensemble des documents susmentionnés sont mis à disposition et accessibles à tout utilisateur et participant pendant la durée du Jeu. Il est demandé à ces derniers d'effectuer une copie de sauvegarde et/ou imprimer l'ensemble des textes susmentionnés afin de pouvoir s'y référer, si nécessaire.

### ARTICLE 1 – ORGANISATION DU JEU

HUMANGI (Ci-après la « société organisatrice »), Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro : 839 315 058 R.C.S. Nanterre

Dont le siège social est situé au 55 bis rue Édouard Vaillant, 92300 Levallois Perret.

Organise du **1er Mai 2022 à 9H00** au **20 Mai 2022 à 21H00** un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé : « JEU CONCOURS VACANCES CLUB » (ci-après dénommé « le Jeu »), selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Cette opération n'est ni organisée, ni parrainée par Facebook, Google, Apple ou Microsoft.

### ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France à l'exception des personnels de la société organisatrice et de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le jeu est soumis à la réglementation de la loi française applicable aux jeux et concours.

La société organisatrice pourra disqualifier tout participant mineur sans autorisation parentale. La société organisatrice pourra demander à tout gagnant mineur de justifier de ladite autorisation relative à sa participation au Jeu. La société organisatrice se réserve le droit de tirer au sort un autre gagnant dès lors qu'un gagnant initial, s'il est mineur, n'est pas en mesure d'apporter de preuve suffisante de ladite autorisation.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

### ARTICLE 3 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

Ce jeu se déroule sur le site [vacancesclub.fr](http://vacancesclub.fr) aux dates indiquées dans l'article 1. La participation au jeu s'effectue en remplissant le formulaire d'inscription durant la période de validité du concours (01/05/22-20/05/22) sur la page internet : <https://www.vacancesclub.fr/creation-compte>.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne -même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

### ARTICLE 4 – DESIGNATION DES GAGNANTS

Un gagnant sera tiré au sort dans les 2 jours suivant la fin du jeu.

Le gagnant sera contacté dans les 2 jours suivant le tirage au sort, lui confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier. Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 7 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

Le tirage au sort effectué déterminera un gagnant parmi les participants ayant été inscrit sur le site [vacancesclub.fr](http://vacancesclub.fr) entre le 01/05/22 et le 20/05/22.

### ARTICLE 5 – DOTATION

Le jeu est doté du lot suivant, attribué chronologiquement aux participant valide tiré au sort et déclaré gagnant. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- [Un voyage pour deux personnes en Tunisie valable du 01/10/22 au 30/05/23 et d'une valeur minimum de 1400€ TTC.](#)

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, la société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

#### ARTICLE 6 – IDENTIFICATION DES GAGNANTS ET ELIMINATION DE LA PARTICIPATION

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

#### ARTICLE 7 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais d'affranchissement relatifs à la demande de règlement (timbre au tarif lent en vigueur), peut être obtenu sur simple demande écrite conjointe à l'adresse de la société organisatrice en joignant un R.I.B (ou R.I.P ou R.I.C.E). Le remboursement des frais de connexion internet pour participer au jeu, dans la limite maximum de 3 minutes et hors participation mobile, peut être obtenu sur simple demande écrite à l'adresse de la société organisatrice en précisant lisiblement les informations suivantes : nom, prénom, adresse postale complète, date et heure de participation. La demande de remboursement devra être accompagnée d'un RIB, RIP ou RICE et d'une copie de la facture du fournisseur d'accès à internet du participant où apparaissent : d'une part la nature exacte de la prestation du fournisseur d'accès à internet et son mode de facturation (illimitée, forfaitaire...) et, d'autre part, les date et heure de connexion correspondant à la participation au jeu clairement soulignées ou surlignées par le participant. Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire. Les frais de photocopie des éventuels justificatifs à fournir seront remboursés sur la base de 0,15 euro TTC par feuillet.

#### ARTICLE 8 – DROIT D'ACCES, DE RECTIFICATION ET DE SUPPRESSION DE DONNÉES VOUS CONCERNANT.

Dans le cadre du jeu les données renseignées par les participants durant leur inscription au Club des Enchérisseurs seront conservées et potentiellement utilisées à des fins de prospection commerciale par la société HUMANGI. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à la loi informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de données vous concernant. Pour exercer ce droit, adressez-vous à SAS HUMANGI – Service clients – 55 bis Rue Édouard VAILLANT 92300 Levallois Perret.